

**COMMUNE DE RECOLOGNE**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 juillet à 20H30**

Le Conseil Municipal de la commune de Recologne s'est réuni le 19 juillet 2019 à 20 heures 30 sur convocation du Maire en date du 15 juillet 2019.

Etaient présents : Annie ROUSSELOT, Sylviane CHLOPINSKI, Roland MORALES, Philippe NANN, Jacqueline TORRES-BERMEJO, Franck VERIN, Frédéric CHATELAIN, Michèle BOUDAUX, Daniel MEYER, Marie BERGER

Absents excusés : Jean-Pierre BRUCKERT, Yasmine ROUX

Secrétaire de séance : Annie ROUSSELOT

*Monsieur le Maire demande la modification de l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :*

- *Marché aire de jeux : demande de subventions*
- *Prolongation des délais d'exécution des travaux*

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Certificats d'urbanisme - Déclarations préalables - Permis de construire
- 2) Aménagement des locaux de la mairie : matériel informatique
- 3) Emploi saisonnier
- 4) Marché Aménagement des locaux de la mairie et de 3 logements dans l'ancien presbytère
- 5) Marché aire de jeux : demande de subventions
- 6) Prolongation des délais d'exécution des travaux
- 7) Questions diverses

**CERTIFICAT D'URBANISME** : Maitre CAILLER Raphaël, Rue des Granges, parcelle AB 160

**DECLARATION PREALABLE :**

- GENELETTI Allan, impasse à Panoux, parcelle AB 34, pour un mur de soutènement
- Adrien GUINOT, 44 Grande Rue, parcelle AB 172, pour un abri Vélo
- BERTHOD Bernard, 4 rue Duretête, parcelle AB 130, pour un Appentis - Abri
- SCI LOUDOR, 22 Grande Rue, parcelle AB51, pour une clôture

**AMENAGEMENT DES LOCAUX DE MAIRIE ET DE LOGEMENTS DANS L'ANCIEN PRESBYTERE : PROLONGATION DES DELAIS D'EXECUTION DES TRAVAUX**

La complexité du chantier et les modifications de prestations nécessitant des adaptations techniques et de délais ont engendré un décalage dans l'avancement des travaux.

Monsieur le Maire propose la prolongation des délais d'exécution des travaux pour les lots suivants :

| N° Lot | Travaux de  | Entreprise       | Date limite de réception |
|--------|---|------------------|--------------------------|
| 5      | Menuiseries intérieures                             | VD MENUISERIE    | 30 septembre 2019        |
| 6      | Doublages Cloisons Plafonds<br>Peinture Revêtements | CIGLIA           | 30 septembre 2019        |
| 11     | Electricité Ventilation                             | ELECTRIC SERVICE | 30 septembre 2019        |
| 12     | Plomberie Sanitaire Chauffage                       | DAVAL            | 30 septembre 2019        |

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la prolongation des délais d'exécution pour les lots N°5, N°6, N°11 et N°12, avec une date limite de réception des travaux fixée au 30 septembre 2019.

## AMENAGEMENT LOCAUX DE LA MAIRIE : MATERIEL INFORMATIQUE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'accepter la proposition de l'entreprise BuroInfo :
  - Accueil : Ordinateur avec tour + installation + licence office 2019 + 2 écrans pour un montant de 2105.00€HT
  - Ordinateur M. le Maire : Ordinateur portable + installation + licence office 2019 pour un montant de 1705.00€HT
  - Vidéo projecteur salle du conseil (+borne wifi) pour un montant de 960€HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis mentionnés ci-dessus.

## REFERENT AMBROISIE

Monsieur le Maire rappelle que la Fédération Régionale de Défense Contre les Organismes Nuisibles nous a sollicitée dans le cadre de la mise en place d'un réseau de référents pour la lutte contre l'ambrosie. Ces référents auront pour mission :

- d'avoir un rôle de relais pour gérer les plaintes ;
- d'avoir un rôle de prévention et de conseil ;
- de repérer les parcelles infestées, rencontrer les habitants des parcelles sur lesquelles l'ambrosie n'est pas détruite ;

Monsieur le Maire propose en tant que référente Madame ROUSSELOT Annie qui s'est portée candidate et qui a suivi une journée d'information organisée par la FREDON sur ce sujet le 21 juin dernier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide la candidature de Madame ROUSSELOT en tant que « référent ambrosie » au titre de la commune de Recologne
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

## EMPLOI SAISONNIER

CONSIDERANT qu'en raison du surcroît de travail conséquent en raison du déménagement des locaux de la mairie il y aurait lieu, de créer un emploi saisonnier de d'adjoint administratif à temps complet, pour informatiser l'urbanisme et aider au déménagement. Après en avoir délibéré, le conseil, décide de créer un emploi saisonnier d'adjoint administratif du 26 août au 2019 au 8 septembre 2019 et précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine.

## MARCHE AIRE DE JEUX : DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. le Maire présente l'étendue des travaux d'installation du d'une aire de jeux.

Le montant prévisionnel du projet s'élève à :

| Nature des travaux                           | Localisation        | Coût des travaux       |
|--|---------------------|------------------------|
|  | Parcelle cadastrale | <b>75 788.56 € HT</b>  |
| Réalisation et aménagement d'une aire de jeu | AA n° 75            | <b>90 946.27 € TTC</b> |

M. le Maire indique les subventions qui peuvent être sollicitées pour l'ensemble des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- SE PRONONCE sur le plan de financement suivant :
  - Subvention Conseil Départemental 25 sollicitée (28%) : 21 220.79 €
  - Subvention CAF 25 sollicitée : 4 000,00 €
  - Région Bourgogne Franche Comté sollicitée (30%) 21 098.56 €
  - Fonds libres : 44 626.92 €
- SOLLICITE pour la réalisation du projet mentionné ci-dessus, l'attribution d'aides financières de la part du Conseil départemental du Doubs de la Région Bourgogne Franche Comté et de la CAF,
- DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention,
- S'ENGAGE à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.
- AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à ces demandes de subventions.

## AFFAIRES DIVERSES

- Le déménagement de locaux de la Mairie est prévu début septembre.
- Le démarrage du chantier de la création de l'aire de jeux est prévu de 1<sup>er</sup> octobre pour une durée d'environ 6 semaines.
- Monsieur le Maire envisage de faire un arrêté pour soumettre à autorisation l'usage des feux d'artifice.

La séance est levée à 22h30